



IMA WORLD HEALTH

**Appel d'offre
470 Android Smart Phone +
Anker PowerCore**

Référence de publication :

A.O N°00709/IMA/Smartphone+Anker/2022°

1. DEMANDE DE DEVIS (DD) POUR DES ANDROID SMART PHONE POUR IMA WORLD HEALTH

DD n° :	A.O N°00709/IMA/Smartphone/2022
Objectif :	Achat Android Smart Phone
Date d'émission :	27 septembre 2022
Date limite de soumission des offres (date de réception, et non date d'envoi):	07 octobre 2022 @ 12 :00hr
Date d'échéance des questions :	04 septembre 2022
Date d'attribution prévue :	15 octobre 2022
Type d'attribution prévue :	Bon de Commande

* Toutes les heures indiquées sont à l'heure locale de Kinshasa

Ce planning est susceptible d'être modifié librement par IMA selon les contraintes rencontrées.

La participation au marché est ouverte à égalité de conditions à toutes les sociétés professionnelles nationales ou ayant une représentation en RDC en règle vis-à-vis de la législation de l'Etat congolais

2. INTRODUCTION

IMA World Health propose des solutions durables et efficaces aux problèmes liés à la santé qui sont beaucoup trop courants dans les pays en développement.

Avec pour mission de restaurer la santé et la guérison de ceux qui en ont le plus besoin, IMA World Health est une organisation confessionnelle à but non lucratif qui offre une expertise approfondie du renforcement des systèmes de santé ainsi que des maladies tropicales négligées, du paludisme, du VIH, des maladies non transmissibles, et des programmes de lutte contre la violence sexuelle et sexiste dans certains des contextes les plus difficiles et post-conflit du monde.

Notre mission est de bâtir des communautés plus saines en collaborant avec des partenaires clés pour servir les personnes vulnérables. Notre vision est la santé, la guérison et le bien-être pour tous.

3. DEMANDE DE DEVIS

IMA World Health invite les fournisseurs qualifiés à soumettre des offres pour la fourniture de Android Smart Phones de projet selon les quantités et spécifications listées ci-dessous

L'expression de l'intention d'émettre un devis et toute question relative à la présente demande de devis doivent être soumises à drcprocurement@imaworldhealth.org. Les questions reçues seront compilées et les réponses seront envoyées à tous les offrants participants d'ici la date d'échéance des questions.

Les offres DOIVENT être reçues avant la **Date et Heure limite de soumission** de la demande de devis. Aucune offre tardive ne sera prise en considération. L'offre doit être constituée d'un exemplaire original placé dans une enveloppe extérieure non identifiable et scellée portant l'inscription « A ne pas ouvrir avant la session d'ouverture des offres » écrite en français.

Cette enveloppe scellée non identifiable doit reprendre la référence suivante:

A.O N°00709/IMA/Smartphone+Anker/2022

La version papier sera accompagnée d'un Flash disk contenant le dossier complet scanné.

Les offres seront soit envoyées par lettre recommandée ou service de courrier privé, soit remises en main propre (auquel cas un reçu sera délivré) à l'adresse suivante :

Procurement : Bureau IMA de Kinshasa,
01, av Tissakin, Concession TISSAKIN
Commune de Ngaliema –Kinshasa, DRC

Les offres peuvent être envoyées par courriel à drcprocurement@imaworldhealth.org.

ARTICLE	PRODUIT	Quantité
1.	Android Smart Phone, neuve livrée à bureau IMA à Kinshasa, DR. Congo	470
	Spécifications des Android Smart Phones	
	Reseau	3G, 4G / LTE - GSM 900, 1800; UMTS 2100
	Quantite Sim	Single SIM
	Type Sim	microSIM or Nano-SIM
	Type corp	bar
	Longeur	140mm minimum
	Largeur	68mm minimum
	Couleur	noir ou blanc
	OS	Android 10 minimum
	Memoir RAM	2 GB minimum
	Carte SD	microSDXC
	Stockage interne	16 GB minimum
	Batterie	minimum 2800 mAh
	Batterie amovible	de préférence, non exigé
	Wifi	Wi-Fi 802.11 a/b/g/n
	Bluetooth	Oui
	GPS	A-GPS, GLONASS absolument nécessaire

	Détecteur d'empreintes digitales	non nécessaire	
	Camera principal	6 M Pixel minimum	
	Camera selfi	non necessaire	
	USB	microUSB 2.0 OK, Type-C 1.0 reversible connector preferred	
	Chargeur	Prise compatible RD Congo 220v (CEE 7/7 Type E)	
	Protection	Étui en gel transparent	
	Protection ecran	protecteur d'écran	
ARTICLE	PRODUIT		Quantité
2.	Anker Power Core, neuve livrée à bureau IMA à Kinshasa, DR. Congo		450
	Minimum 20000 mA et si plus veuillez proposer plusieurs options.		

Toute soumission doit être accompagnée d'un échantillon smart phone + chargeur + protections pour évaluation. Les soumissions sans échantillon ne seront PAS prise en considération;

Une fois recus, les echantillons seront mise a essaie pour les suivants :

1. Délai en secondes pour obtenir la localisation GPS.
2. Précision des coordonnées GPS indiquées contre position réel.
3. Nombre d'heures de connexion data et connexion GPS fournies par la batterie.
4. Verification de memoir RAM et de stockage.

INSTRUCTIONS ET CONDITIONS

4. PARTICIPATION

IMA World Health se réserve le droit de négocier tout ou partie des conditions générales de la demande de prix et d'annuler, de modifier ou de soumettre à nouveau cette demande de devis en tout ou en partie.

Cette demande de devis n'est pas une offre de contrat mais représente une définition d'exigences spécifiques et une invitation aux entreprises qualifiées à soumettre des offres. L'émission de la demande de devis, la préparation et la soumission d'un devis, ainsi que la réception et l'évaluation subséquentes par IMA World Health n'engagent IMA World Health à attribuer un contrat à aucun répondant. Tous les frais de participation, y compris votre offre et l'activité ultérieure dans la phase de sélection, sont aux risques et périls de l'offrant et ces frais, directs ou indirects, ne seront pas remboursés par IMA World Health.

Rien dans ce document ne doit être interprété comme une offre d'IMA World Health et aucun terme, discussion ou proposition ne sera contraignante pour l'une ou l'autre partie avant la signature d'un accord définitif.

L'offrant indemniser et dégagera IMA World Health, ses dirigeants, membres, partenaires, agents et employés de et contre toute action, réclamation, demande, perte, coût, dommage, action ou procédure quelle qu'elle soit qui pourrait être intentée contre IMA World Health et contre toutes les pertes, jugements de responsabilité, réclamations, poursuites, demandes ou dépenses que IMA World Health peut supporter ou subir en raison de ou suite au manquement de la société à faire preuve de diligence, de compétence ou de diligence raisonnable ou d'omissions dans l'exécution ou l'exécution de tout travail ou service, exigé en vertu des présentes pour être exécuté ou rendu par la société, ses agents, fonctionnaires et employés.

5. LANGUES

L'offre, ainsi que toute la correspondance et les documents relatifs à l'offre, doivent être en **française**.

6. DEVISE

Les prix doivent être présentées en en dollars américains (\$), **HORS TVA**.

7. PRÉPARATION ET SOUMISSION

Les offres doivent inclure les détails suivants :

- **PIÈCE JOINTE A FORMULAIRE DE SOUMISSION**
- **PIÈCE JOINTE B. DOCUMENTS LEGAUX**
- **PIÈCE JOINTE C. PERFORMANCES PASSÉES**
- **PIÈCE JOINTE D. REGLES DE BONNES PRATIQUES COMMERCIALES** Signé

IMA World Health se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute offre ou d'annuler cette demande de vis et de rejeter toutes les offres à tout moment avant l'attribution du contrat sans encourir de ce fait aucune responsabilité envers l'offrant.

8. DEVIS PAR OFFRANT

Un seul devis par offrant sera accepté. Les offrants peuvent soumissionner pour tout ou partie des articles énumérés dans la présente demande de devis.

9. VALIDITÉ

Les offres restent valables pendant 90 jours civils à compter de la date d'échéance pour la réception des offres. Dans des circonstances exceptionnelles, avant l'expiration de la période de validité de l'offre initiale, IMA World Health peut demander que le ou les offrants prolongent la période de validité pour une période supplémentaire spécifiée. L'offrant acceptant la demande ne sera pas tenu de modifier son offre.

10. ÉVALUATION

IMA World Health examinera toutes les offres pour déterminer l'exhaustivité et le respect des termes et conditions de la demande de devis. Une offre sera réputée complète et conforme si elle est signée, répond aux spécifications du produit, est valide pendant au moins 90 jours et est substantiellement conforme aux termes et conditions de la demande de devis.

Les offres reçues avant la date de clôture seront évaluées en fonction des critères suivants :

1. Documents légaux d'enregistrement en ordre
2. Prix
3. Le score basé sur les tests GPS et batterie du téléphone
4. La date de livraison la plus proche possible
5. Le respect aux spécifications demandées

11. CLARIFICATION DES OFFRES

Lors de l'évaluation des offres, le service des achats peut, à sa discrétion, demander aux offrants une clarification de leurs offres. Les clarifications sont des échanges limités avec un offrant pour résoudre des erreurs mineures ou matérielles ; elles n'offrent pas à un offrant la possibilité de modifier ou de changer une offre.

12. ATTRIBUTION DU MARCHÉ

IMA World Health peut attribuer un marché à un seul fournisseur si un tel prix est avantageux pour IMA World Health. Alternativement, IMA World Health peut attribuer à différents fournisseurs si de telles sont plus avantageuses.

13. NATURE DU CONTRAT

Le contrat ou le bon de commande attribué conformément à la présente demande de devis sera basé sur un prix fixe et une quantité fixe. Des instructions supplémentaires sur le traitement des commandes peuvent être émises lors de l'attribution du contrat.

14. PAIEMENT

Les factures et les paiements seront en dollars américains (USD). 50 % du prix total payé d'avance et 50 % du solde du prix total seront payés lors de la confirmation de réception.

15. CONTRÔLE ET RÉCEPTION

L'offrant ne livrera que les marchandises strictement conformes aux exigences de ce AO. Les marchandises qui ne sont pas identiques à l'échantillon fourni par l'offrant seront rejetés. IMA World Health se réserve le droit d'inspecter ou de tester toute marchandise dont l'acceptation a été proposée.

Chaque article ou service doit être inspecté avant l'acceptation finale de l'article ou du service. Toutes les divergences, pénuries et/ou défauts importants doivent être corrigés et documentés de manière satisfaisante avant la livraison et le paiement.

16. TRANSPORT ET LIVRAISON

Dans le cas où le offrant choisit par IMA World Health doit importer toutes ou une partie des biens commandés, l'expédition sera CIP (Incoterms 2010) Matadi. IMA World Health sera responsable du dédouanement et les offres reçues doivent indiquer le total des frais de transport et d'assurance. L'assurance doit être 100 % de la valeur de la marchandise/

Nonobstant tout INCOTERM 2010 utilisé dans le présent bon de commande, le fournisseur doit obtenir toutes les licences d'exportation requises pour l'exportation à l'origine.

PIÈCE JOINTE A. FORMULAIRE DE SOUMISSION

Numéro de la DD :	A.O N°00709/IMA/Smartphone/2022
Date de l'offre :	
Validité de l'offre <i>(en jours civils à compter de la date et de l'heure d'échéance)</i>	90 Jours
Nom de la société :	
Adresse + Pays :	
Téléphone :	

Article – Annexer une description détaillée ou brochure, image, indiquant Marque, Modèle, Pays de Fabrication, type de casque etc.	Date de Livraison Estime	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total
Android Smart Phone, neuve, livree à bureau IMA à Kinshasa, DR. Congo				
Anker PowerCore				

Je soussigné(e) _____ (nom en lettres)
atteste que nous nous engageons à fournir conformément au Dossier de Demande de devis les Articles
connexes aux prix, quantités, calendrier de livraison et spécifications techniques ci-dessus indiqués.

Date: _____ Titre: _____

Signature + Cachet

PIÈCE JOINTE B. DOCUMENTS LEGAUX

L'offre devra inclure au minimum les documents ci-dessous :

1. Une présentation de l'implantation géographique de la Société dans les différentes provinces du pays (Préciser l'adresse de la société mère, le nombre, la taille et la localisation des différentes filiales, le lien entre la société mère et les filiales, etc.).
2. Les documents légaux d'enregistrement du soumissionnaire
 - Registre de Commerce,
 - Identification Nationale,
 - Numéro d'Impôts ou attestation fiscale ;
3. États financiers vérifiés par un cabinet d'audit indépendant de l'exercice précédent.

PIÈCE JOINTE C. PERFORMANCES PASSÉES

Complétez le tableau ci-dessous. Veuillez inclure les coordonnées des anciens clients qui peuvent fournir des références professionnelles pour votre organisation.

NOM DU FOURNISSEUR : _____

#	Nom du contact de référence	Nom de l'organisation	Téléphone	E-mail	Date d'exécution des services	Type de services fournis

PIÈCE JOINTE D. REGLES DE BONNES PRATIQUES COMMERCIALES

Ces Règles de Bonnes Pratiques Commerciales constituent une base pour toute relation de travail entre IMA et ses fournisseurs.

Il s'agit de règles générales valables à moins que des conditions particulières soient mentionnées dans le contrat. En cas de termes contradictoires entre les documents, les conditions du contrat ou du dossier de demande de devis prévaudront sur ces Règles de Bonnes Pratiques Commerciales.

I. Principes des procédures d'approvisionnement

IMA a mis en place des procédures transparentes d'attribution des marchés. Les principes essentiels sont :

- *La transparence* dans la procédure d'approvisionnement
- *La proportionnalité* entre les procédures suivies pour attribuer les contrats et la valeur des marchés.
- *Un traitement égal* des fournisseurs potentiels

Les critères habituels pour sélectionner un fournisseur sont :

- L'autorisation de vendre des biens/services dans le pays
- Les capacités financières et économiques
- L'expertise technique
- Les capacités professionnelles

Les critères habituels pour attribuer des marchés sont :

- *L'attribution automatique (l'offre la moins chère remplissant toutes les conditions requises)*
- *Le meilleur rapport qualité/prix*

II. Mauvaise conduite, inéligibilité et exclusion

IMA considère chaque cas de mauvaise conduite ci-dessous comme une raison valable pour exclure un soumissionnaire d'une procédure d'attribution de marché et pour mettre fin à toute relation de travail et tout contrat :

- **Fraude** : définie comme tout acte ou omission intentionnel(le) concernant :
 - L'utilisation ou la présentation de déclarations ou de documents faux, incorrects ou incomplets, qui entraînerait l'appropriation frauduleuse ou la rétention répréhensible de fonds d'IMA ou de bailleurs institutionnels.
 - La dissimulation d'informations, ayant les mêmes conséquences.
 - L'usage de ces fonds pour des objectifs autres que ceux pour lesquels ils ont été attribués à l'origine.
- **Corruption active** : promettre ou accorder délibérément un avantage à toute personne pour que celle-ci agisse, ou s'abstienne d'agir selon son devoir, d'une manière qui porte atteinte ou peut porter atteinte aux intérêts d'IMA ou des bailleurs institutionnels.
- **Collusion** : l'entente entre des entreprises concurrentes, qui aurait pour résultat probable l'augmentation des prix, la baisse de la production et l'augmentation des profits des sociétés

alliées d'une manière bien supérieure à leur hausse naturelle. Une attitude de collusion ne se fonde pas automatiquement sur l'existence d'accords explicites entre entreprises. Elle peut également être tacite.

- **Pratiques coercitives** : nuire ou menacer de nuire, directement ou indirectement, à des personnes ou à leurs propriétés, afin d'influencer leur participation à une procédure d'approvisionnement ou d'influer sur l'exécution d'un contrat.
- **Corruption directe** : offrir aux employés d'IMA de l'argent ou bien des dons en nature afin d'obtenir des marchés supplémentaires ou de poursuivre un contrat.
- **Implication dans une organisation criminelle** ou à toute autre **activité illégale** établie par jugement, par le Gouvernement Américain, l'Union Européenne, les Nations Unies ou tout autre bailleur d'IMA.
- **Pratiques immorales des Ressources Humaines** : exploitation du travail des enfants et non-respect des droits sociaux fondamentaux et des conditions de travail des employés ou sous-traitants.

IMA exclura de la procédure d'achat tout candidat ou soumissionnaire se trouvant dans l'un des cas suivants :

- Etre en situation de **faillite** ou de liquidation, ou sous tutelle judiciaire, être dans une situation de concordat (arrangement avec ses créanciers), avoir suspendu ses activités, faire l'objet de procédures concernant ces sujets ou se trouver dans une situation analogue résultant d'une procédure prévue de la réglementation ou législation nationale.
- Avoir été **condamné pour un délit** dans l'exercice de son activité professionnelle par un jugement ayant autorité de la chose jugée
- Avoir été **coupable de faute professionnelle grave** avérée par tout moyen
- Ne pas avoir rempli les obligations relatives au paiement des **cotisations de sécurité sociale ou des impôts** conformément aux dispositions légales, soit du pays dans lequel l'entreprise est établie, soit du pays d'intervention d'IMA, soit du pays dans lequel le contrat sera exécuté.
- Avoir fait l'objet d'un jugement pour fraude, corruption, participation à une organisation criminelle ou à toute autre activité illégale portant atteinte aux intérêts financiers des communautés.
- Avoir été déclaré responsable de **violation grave du contrat** pour non-respect des obligations contractuelles dans une précédente procédure d'achat.

IMA n'attribuera pas de contrats aux candidats ou soumissionnaires qui, au cours de la procédure - Feront l'objet d'un conflit d'intérêts

- Se rendront coupables de déclarations inexactes en fournissant les informations demandées par IMA pour participer à la procédure de contrat ou en ne fournissant pas ces informations.

III. Sanctions administratives et financières

Dans le cas où un fournisseur, candidat ou soumissionnaire serait impliqué dans des pratiques corruptives, frauduleuses, collusives ou coercitives, IMA imposerait :

- **Des sanctions administratives :**

La mauvaise conduite du candidat sera notifiée aux autorités civiles ou commerciales compétentes ainsi que la fin immédiate de toute relation professionnelle avec celui-ci.

- **Sanctions financières :**

IMA demandera le remboursement des frais directement et indirectement liés à la conduite d'une nouvelle procédure de demande de devis ou d'attribution de marché. Le cas échéant, la garantie de l'offre ou la garantie d'exécution sera conservée par IMA.

IV. Information et Accès pour les Bailleurs

IMA en informerait immédiatement les Bailleurs Institutionnels et leur fournira toutes les informations pertinentes dans le cas où un fournisseur, candidat ou soumissionnaire serait impliqué dans des pratiques corruptives, frauduleuses, collusives ou coercitives.

De plus, les entrepreneurs acceptent de garantir un droit d'accès à leurs documents financiers et comptables afin que les représentants des Bailleurs Institutionnels d'IMA puissent effectuer des vérifications et des audits.

V. Documents que doit présenter le fournisseur

Vous trouverez ci-après les documents minimum que devra fournir toute société ou entrepreneur individuel désirant travailler avec IMA :

- Pièce d'identité nationale personnelle du fournisseur / du représentant de la société
- Statut et Enregistrement de la société
- Ordre de mission ou procuration autorisant le représentant à signer le contrat
- Copie de l'enregistrement fiscal

Attention : Des documents supplémentaires peuvent être demandés pour un marché particulier.

De plus, le Fournisseur devra disposer d'un minimum de matériel administratif tel que la capacité à émettre une Facture, un Bon de Livraison et posséder un tampon officiel.

VI. Politique anti-corruption

Si vous croyez que l'action d'une personne (ou d'un groupe de personnes), appartenant à IMA, ne respecte pas les règles ci-dessus, vous devriez le signaler conformément au processus de dénonciation. Afin de rendre le traitement possible, les signalements devront fournir les informations les plus précises possibles ; vos noms et coordonnées ne sont pas obligatoires mais les mentionner est fortement recommandé. Tous les signalements seront traités de manière confidentielle, dans les limites autorisées par la loi. IMA mettra en place tous les moyens raisonnablement possibles pour préserver l'anonymat de la personne dénonçant un abus, et pour la protéger d'éventuelles représailles.

Les signalements devront être envoyés à cette adresse : hotline@imaworldhealth.org

A REMPLIR PAR L'ENTREPRISE DEPOSANT UNE OFFRE :

Je, soussigné(e) _____ Nom en lettres

Représentant _____

certifie avoir lu et compris le présent règlement.

Au nom de la société pour laquelle j'agis, j'accepte les termes des Règles de Bonnes Pratiques Commerciales d'IMA et m'engage à réaliser les meilleures performances dans le cas où le marché serait attribué à

En signant la présente déclaration, je certifie que..... n'a pas participé, et veillera avec tous les efforts possibles, à ne pas participer ou fournir un support matériel ou toute autre ressource à des individus ou des entités qui commettent, tentent de commettre, préconisent, facilitent ou participent à des fraudes, corruptions actives ou indirectes, collusions, pratiques coercitives, implications dans une organisation criminelle ou toute autre activité illégale, ou encore qui ne respectent pas les Droits de l'Homme ou droits sociaux de base et les conditions de travail minimum telles que définies par l'Organisation Internationale du Travail (OIT), en particulier concernant le non-travail des enfants, la non-discrimination, la liberté d'association, le respect des salaires minimum, l'absence de travail forcé et le respect des conditions de travail et d'hygiène.

Enfin, je certifie par la présente quen'est impliqué dans aucun procès en cours, dans aucune action ou recours en justice, comme plaignant ou comme accusé, en son nom ou au nom de toute autre entité, pour des actions relatives à des fraudes, corruption ou toute activité illégale, et n'a jamais été reconnu coupable de telles pratiques.

Date: _____

Titre: _____

Signature + Cachet